



2019 DJS 85 Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (12^e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) incite, favorise et développe la pratique d'activités culturelles, artistiques, sportives, socio-éducatives ou de loisirs, de même qu'elle diffuse, produit ou s'associe à la diffusion de spectacles.

Dans le cadre d'une délégation de service public, elle assure la gestion pour la Ville de Paris de quatre centres Paris Anim' situés dans le 12^e arrondissement dans le cadre d'une délégation de service public (Reuilly, Montgallet, Bercy et Villiot-Râpée).

En complément des obligations qui lui incombent dans l'exercice de cette mission, le CLAJE propose également des actions en faveur des habitants du 12^e arrondissement pour renforcer le lien social et accompagner l'insertion des jeunes.

Depuis 2015, le Local Interassociatif (Le Local) situé rue Claude Decaen, animé en partenariat avec l'association La Camillienne et la Régie de quartier Fécamp 12, et doté d'une gouvernance collaborative est fréquenté comme un lieu ressources de proximité dédié notamment à la jeunesse. La programmation ainsi que les tâches administratives et logistiques sont assurées par un salarié, employé à plein temps.

En 2019, l'association développe ses actions au Local autour d'axes majeurs : la consolidation des acquis pour les loisirs et l'éducation populaire ; l'orientation prioritaire vers la jeunesse ; l'amélioration de la mixité sociale ; le développement de l'animation globale dans l'arrondissement.

Grâce à la mutualisation de compétences mise en œuvre au Local, les jeunes habitants de la Vallée de Fécamp, et au-delà, sont accompagnés dans leurs projets individuels et/ou collectifs. Certains participent à l'animation du Local en tant que personnes ressources dans les projets d'animation et/ou pour l'accès à la culture des habitants du quartier ou de l'arrondissement. Le thème de la citoyenneté donne lieu, tout au long de l'année, à des débats, des témoignages, à l'organisation de groupes de paroles auxquels les jeunes participent en tant que co-organisateurs.

Les collégiens et les lycéens sont également accompagnés dans leur parcours scolaire et notamment lors d'exclusions temporaires, pour la recherche de stage de 3^{ème} et plus largement dans le cadre d'un soutien à l'orientation.

Pour encourager l'accès à une pratique sportive, une large diffusion de l'offre tant auprès des filles que des garçons ainsi que le rapprochement des jeunes avec les acteurs sportifs du 12^e sont proposés. Le Local Interassociatif constitue aussi un lieu ressource pour l'information jeunesse, notamment dans le domaine de l'insertion professionnelle, de l'engagement citoyen et de la mobilité : BAFA Citoyen parisien, Service Civique, Service Volontaire Européen, etc.

Le soutien à la parentalité constitue également un axe complémentaire du projet du Local Interassociatif. Celui-ci est développé en partenariat avec l'Ecole des Parents et des Educateurs et les centres sociaux de l'arrondissement. Les éducateurs spécialisés de la Fondation Jeunesse Feu Vert apportent également leurs compétences à sa mise en œuvre.

Enfin, la fête inter-quartiers « On s'la coule douze », qui se déroulera samedi 15 juin 2019, est l'occasion pour les jeunes d'organiser eux-mêmes les animations autour du jeu, du sport et de la pratique artistique. La tenue d'une buvette le temps de l'évènement contribue au financement des projets. Dans ce cadre, des chantiers éducatifs sont également proposés à certains jeunes impliqués dans son organisation.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les actions développées par le Local Interassociatif en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens, qui s'inscrivent dans les axes du contrat jeunesse du 12^e arrondissement, et de leur caractère structurant pour le quartier de la Vallée de Fécamp, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs ci-joint qui prévoit l'attribution à l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) d'une subvention d'un montant de 35.000 euros au titre de la jeunesse.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DJS 85 Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (12^e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention et un avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE), domiciliée 291, rue de Charenton (12^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) (16103/2019_00594) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.